**PARLIAMENTARY ASSEMBLY**
**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE**

**Council of Europe / Conseil de l'Europe**
**F-67075 Strasbourg Cedex**
**Tel: +33 (0)3 88 41 20 00**
**Fax: +33 (0)3 88 41 27 76**
**E-mail: pace@coe.int**
**http://stars.coe.fr**

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

**AS/Pol/Inf(2001)15 Rév.**
27 août 2001
Fpinf15_01REV

**Commission des questions politiques**

# La situation en Géorgie

***Document d'information établi***
***par la direction générale des Affaires politiques***
***du Conseil de l'Europe***

Le 2 août 2001

**Situation en Géorgie**

Les questions politiques d'actualité sont l'introduction d'un gouvernement de cabinet dirigé par un Premier ministre et les élections locales prévues pour cet automne. Ces deux points sont politiquement indépendants. Le nouveau poste de Premier ministre est considéré comme une position puissante et comme le meilleur point de départ pour la future course à la présidence. L'opposition, convaincue de réaliser un bon score lors des prochaines élections locales, pousse à l'élection de l'ensemble des pouvoirs locaux (à l'heure actuelle, les maires des grandes villes sont nommés). Le gouvernement prône une approche prudente et progressive afin de ne pas créer de nouveaux problèmes dans le pays, pensant également aux régions où les conflits ne sont pas réglés.

La communauté des ONG et les partis d'opposition de Géorgie expriment leurs préoccupations devant le ralentissement de la réforme démocratique et l'érosion de l'Etat de droit – en particulier du fait du comportement des autorités de police. Le gouvernement, tout en reconnaissant certaines difficultés, se déclare résolu à honorer tous ses engagements envers le Conseil de l'Europe.

Le «conflit gelé» abkhaze est une blessure ouverte pour la Géorgie. Les 200.000 réfugiés géorgiens vivent dans des conditions précaires, la plupart du temps dans des installations touristiques gérées par l'Etat. La distribution de l'aide aux réfugiés est une lourde charge pour le budget de l'Etat et une source reconnue de corruption. Un chômage élevé, l'absence de sécurité sociale, la criminalité sont quelques-unes unes des conséquences de cette situation – pour ne rien dire de la radicalisation politique.

Jusqu'ici, la négociation politique sur le règlement de la question abkhaze n'a pas abouti. Il n'y a toujours pas de consensus entre le groupe des «amis du Secrétaire général des Nations Unies» – les Etats Unis, la France (coordinateur), l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Russie («facilitateur»). Une autre piste de négociation, le «processus de Genève» a été relancé. Le Conseil de coordination se réunit, et il en va de même des groupes de travail sur les questions de sécurité, les réfugiés et le rétablissement économique.

Le gouvernement géorgien apprécie hautement la contribution du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ainsi que les séminaires géorgiens – abkhazes organisés conjointement par son Bureau, la Commission de Venise et l'UNOMIG.

Dans la perspective géorgienne, le principal obstacle au règlement de la question abkhaze tient au fait que, pour des raisons stratégiques, économiques, militaires et émotionnelles, l'Abkhazie refuse de faire partie d'une Géorgie indépendante.

En ce qui concerne l'Ossétie du sud, il y a davantage d'optimisme – essentiellement basé sur le fait que, au niveau de la population, les rapports entre les uns et les autres sont bons à présent. Il faudra plus de temps pour que l'on puisse parvenir à un règlement politique durable.

Le gouvernement et l'opposition regrettent tous deux que le calendrier prévu pour le retrait russe de la base militaire de Gudauta n'ait pas été honoré, de même que le régime de visa privilégié pour l'Abkhazie et l'Ossétie du sud. Tous les Géorgiens sont concernés par un

éventuel débordement du conflit en Tchétchénie (Fédération de Russie) et souhaitent voir un règlement politique le plus rapidement possible.

Parmi les questions intéressant les droits de l'homme, le gouvernement se prépare à signer un concordat avec l'Eglise orthodoxe apostolique de Géorgie. Le risque de créer une espèce de religion d'Etat aux dépens des autres confessions est à présent très minime, parce que la Géorgie a accepté la recommandation du Conseil de l'Europe et introduit des modifications dans le projet de loi.

Les violences des vigiles contre les témoins de Jéhovah ont augmenté, les forces de l'ordre fermant les yeux sur ce genre d'exactions. Un système est aujourd'hui en cours d'instauration: les témoins de Jéhovah informent la police de leurs lieux de culte et la police a l'ordre d'assurer leur protection.

D'après le médiateur et le président de la commission parlementaire sur les droits de l'homme, les cas de mauvais traitements et d'intimidation de la part de la police et des autres organes chargés d'assurer le respect de la loi sont fréquents.

La Géorgie a rapidement entrepris de signer et de ratifier les principaux instruments du Conseil de l'Europe. Elle est le premier Etat, et jusqu'ici le seul, à avoir ratifié le protocole n° 12 à la Convention européenne des droits de l'homme. Une intense activité législative est en cours (une loi sur la liberté d'information, une loi sur les conflits d'intérêt, une loi sur la transparence, sur la mise en place de peines de substitution à l'emprisonnement, etc.).

L'application des lois modernes continue toutefois de poser des problèmes. Souvent, les nouvelles lois ne modifient que peu, voire pas du tout, la situation dans la pratique.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, la Géorgie étudie actuellement les recommandations du GRECO[1] en vue de les intégrer à la législation. Le Président Chevardnadze a récemment réaffirmé sa volonté personnelle d'obtenir des résultats tangibles dans un proche avenir.

Dans le contexte plus large du Caucase du sud, l'amélioration des relations et de la coopération de la Géorgie avec ses voisins peut jouer un rôle crucial pour la réussite de la démocratie géorgienne.

La Géorgie considère le conflit du Nagorno-Karabakh comme la principale source de «migraine pour l'ensemble de la région» et poursuit une politique d'intensification des contacts, activités et projets trilatéraux (Arménie – Azerbaïdjan – Géorgie). Par exemple, il existe un projet régional de coopération culturelle «Le passé commun du Caucase du sud», un programme commun de l'Unesco, etc. Il existe également les projets de coopération du Conseil de l'Europe tels que l'«Initiative Tbilissi» sur l'enseignement de l'histoire et des manuels communs, qui englobe également la Russie en tant que partenaire régional, un projet

[1] Groupe d'Etats contre les corruptions (Direction des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe)

sur l'assurance de qualité dans l'éducation (avec deux conférences ministérielles en 2000 et 2001 en Arménie et en Azerbaïdjan), ainsi qu'une initiative régionale dans le domaine social (stratégies pour la promotion des droits sociaux et la lutte contre la pauvreté). La Géorgie est ouverte aux activités régionales des ONG.

Le Conseil de l'Europe envisage actuellement avec la Commission européenne un programme commun pour le Caucase du sud, subdivisé en cinq projets:

1. promotion des normes européennes dans la protection des droits de l'homme (application de la Convention européenne des droits de l'homme, promotion de la Charte sociale européenne révisée, mise en œuvre effective de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales, soutien aux médias indépendants);

2. la réforme législative et le développement de la démocratie locale (renforcement de l'efficacité du fonctionnement du système judiciaire, renforcement des politiques dans le domaine pénal tout en respectant les droits des individus, démocratie locale);

3. réaliser la stabilité et le développement par la promotion de la cohésion sociale (accès à la protection sociale pour les groupes vulnérables, consultation sur le retour de la population Meskhet en Géorgie);

4. éducation (élaboration d'une politique nationale vis-à-vis de l'éducation et des minorités, développement d'un nouvel enseignement de l'histoire dans les écoles secondaires, politiques nationales sur l'éducation à la citoyenneté démocratique);

5. développement des relations entre l'Etat et la société (renforcement du rôle des ONG, soutien à l'Ecole d'études politiques de Tbilissi.